

Conseil départemental du Finistère, Quimper.  
32 bd Dupleix – 29 196 QUIMPER Cedex

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION  
AUPRES DE L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE  
DES MONTS D'ARREE - 6 juillet 2015**

Une invitation au point presse prévu à 17h00 a été adressée aux rédactions habituelles. Aucun journaliste n'était présent.

Armelle HURUGUEN, Présidente de la Commission, ouvre la séance à 17h30 en proposant un tour de table. Le quorum étant atteint, elle présente l'ordre du jour :

1. actualité du site et avancement des travaux par l'exploitant :
  - a. point d'avancement des travaux : station de traitement des effluents et enceinte réacteur ;
  - b. retour sur les résultats de caractérisation des échangeurs ;
2. présentation du rapport "environnement" de l'année 2014 par l'exploitant ;
3. rappel du cadre réglementaire et des modalités de mise en œuvre des procédures d'autorisation de démantèlement et d'élaboration des prescriptions techniques de rejet par l'ASN ;
4. bilan "sûreté" 2014 concernant l'installation nucléaire des monts d'Arrée par l'ASN ;
5. observations sur le suivi environnement et bilan 2014 du suivi partagé (grille de lecture) par l'ACRO ;
6. points divers.

**I - Actualité du site et avancement des travaux par l'exploitant :**

En préambule, Jean-Christophe COUTY informe les membres de la CLI de son départ et présente son successeur, M. Jean CUCCINIELLO, qui prendra ses fonctions en septembre.

**I – 1 – Avancement des travaux :**

**Démantèlement des échangeurs de chaleur :**

La fin du chantier est prévue courant de l'été 2015. Le traitement de la dernière bouteille des échangeurs s'est achevé le 24 mars. Le repli du chantier est en cours, l'atelier vertical a fini d'être démonté en juin. Cet été, le démontage des ateliers sera achevé ainsi que le conditionnement des déchets issus de toutes les opérations de découpe.

**Démantèlement de la station de traitement des effluents :**

Le classement du confinement nucléaire de la zone est intervenu le 13 mars 2015. La structure est en place, la ventilation installée, les moyens de contrôles radiologiques, de prélèvements opérationnels et la cheminée positionnés. La démolition a démarré le 17 mars. Le premier colis de déchets a été conditionné le 20 avril. Le premier transport a eu lieu et l'organisation de la noria d'évacuation des déchets est prête depuis la mi-juin. En fin d'été, le flux industriel de transport des déchets sera en place, soit 7 transports par semaine, correspondant pour chacun à deux containers de huit big-bags durant une période de 10 à 12 mois.

Jean-Christophe COUTY précise que le transporteur est agréé pour ce type de produit et qu'il respecte la réglementation notamment concernant les routes à emprunter.

**Travaux de maintenance :**

Le réseau d'eau pluviale a été déposé et remplacé.

## I – 2 - Actualités du site :

### En matière de sûreté, radioprotection, qualité et environnement :

Aucun évènement significatif n'a été déclaré par l'exploitant, mais une information d'un évènement intéressant la radioprotection a été déclarée en raison de l'entrée en zone contrôlée d'un intervenant sans son dosimètre actif. Cet évènement n'a pas eu de conséquence sur la personne. Celle-ci ne se situait pas dans une zone en chantier durant le ¼ d'heure passé sans l'instrument de mesure.

L'exploitant a participé à une réunion de bilan de l'année 2014 avec l'ASN le 27 mars. Une inspection de l'ASN a eu lieu les 11 et 12 mai. Il s'agissait d'une inspection générale. L'exploitant prépare sa réponse à la lettre de suite de l'ASN pour la fin juillet.

Un audit de l'ANDRA, réalisé les 31 mars et 1<sup>er</sup> mai sur le thème des agréments des colis de déchets radioactifs, a révélé un bilan satisfaisant et un respect des exigences de l'agrément.

L'audit de suivi du système qualité vis-à-vis des opérations (ISO 9001) et vis-à-vis de l'environnement (ISO 14001) a été réalisé le 2 avril dans l'objectif de prolonger les agréments dans ces domaines.

Le matériel IRSN sur le suivi de la qualité de l'air existant à la station météo de Brennilis a été incendié. Cet évènement n'est pas isolé, d'autres sites (EDF à Dampierre et CEA à Marcoule) ont subi les mêmes dégâts avec un type de mise à feu identique.

### En matière de sécurité :

Le bilan est satisfaisant puisqu'aucun accident avec arrêt de travail n'est à déplorer depuis 2 ans. Le rythme d'environ 10 exercices de mise en situation par an est maintenu. La journée "sécurité du site" a eu lieu le 17 juin en présence de 110 participants (agents EDF et entreprises). Les thèmes abordés portaient sur la vigilance partagée, les responsabilités civile et pénale, le bruit, les produits dangereux, les addictions et la conformité des colis de déchets. Les trois meilleures propositions d'amélioration "sécurité" de l'année ont été récompensées.

Un exercice du plan d'urgence interne (PUI) est programmé le 20 novembre prochain. Comme habituellement, deux observateurs de la CLI pourront y participer.

### En matière de communication et d'information du public :

Le rapport "TSN" a été publié le 29 juin 2015.

Le centre d'information du public (CIP) propose de nouveaux horaires. La fréquentation à fin juin 2015 dépasse les 1500 visiteurs. Une centaine de scolaires des monts d'Arrée ont été sensibilisés à la production et à la consommation de l'électricité au travers d'un parcours de découverte sur les sites de production (thermique, hydraulique, éolien) intitulé "Le chemin de l'électricité en Yeun Elez". L'exploitant a participé à la Fête de la Nature en organisant une découverte des bords de l'eau, en partenariat avec le PNRA. Les "Vendredi de la centrale" ont accueilli une dizaine de visiteurs en juin. Deux nouvelles dates sont prévues les 24 juillet et 21 août.

Une Fête du lac a été co-organisée par la SHEMA (société hydraulique d'études et de missions d'assistance - groupe EDF) et la communauté de communes, avec l'appui de la centrale de Brennilis et en partenariat avec la fédération de pêche, Bretagne Vivante, le PNRA, l'association François Joncour. Les 350 visiteurs accueillis font la démonstration de l'attrait touristique du Lac Saint-Michel et du potentiel de reconversion.

Dans le cadre de la réflexion sur l'après centrale, un travail de concertation avec les élus locaux sur le potentiel touristique de la Maison du Lac est lancé avec la commande d'une étude de développement économique auprès du cabinet Pro-Tourisme, à laquelle EDF contribue.

### Échanges :

Bernadette LALLOUET et Michel MARZIN contestent la destination finale des tronçons issus de la découpe des échangeurs de chaleur qui sont caractérisés en très faible activité (TFA) et donc stockés au centre de Morvillier. Ils considèrent que des risques de fuites par les

soudures existent. Ces déchets devraient donc être expédiés à Soulaines pour être traités en tant que déchets de faible et moyenne activité à vie courte et ainsi, coulés dans du béton.

Jean-Christophe COUTY précise que le scénario de démantèlement définit, au préalable, les caractéristiques des déchets qui vont être produits (type, format, activité...). Ces spécifications sont ensuite acceptées et validées par l'ANDRA avant toute expédition de colis.

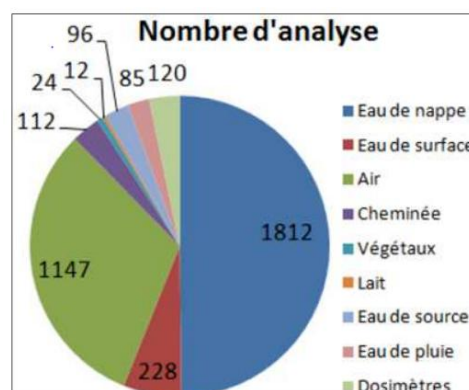
En réponse à la demande de précision de Michel MARZIN au sujet de la station de traitement des effluents, Jean-Christophe COUTY explique que les travaux actuels consistent à achever ce qui a été entamé durant la période 1987-2007. Il s'agissait d'une phase d'assainissement : enlèvement des bétons souillés jusqu'à aboutir à un matériau sain. Compte tenu des résultats des carottages qui ont permis d'avoir une connaissance de la contamination, EDF a décidé de finir de déconstruire le reste de la STE en "tout nucléaire". C'est-à-dire que l'ensemble des déchets sont considérés comme du déchet nucléaire.

Concernant les enjeux vis-à-vis de la qualité de l'eau, Gilles PELLENZ précise que la nappe est rabattue en permanence sous la STE. Celle-ci ne touche en aucun cas le radier. La nappe peut se situer entre moins 20 et moins 4 mètres. Les eaux rabattues sont rejetées dans le lac St-Michel.

## **II – Présentation du rapport "environnement" 2014 par l'exploitant :**

Rappel du contexte dans lequel le rapport environnement est rédigé : il s'agit d'un rapport public remis aux autorités et à la CLI avant le 30 avril de l'année. Ce document est prévu dans le cadre réglementaire des décisions ASN relatives aux prélèvements et rejets du site, ainsi que dans l'arrêté du 07 février 2012 (arrêté INB). Ce rapport compare les résultats 2014 à ceux de 2012 et 2013 et permet une mise en perspective pluriannuelle des résultats.

Le rapport est basé sur un total d'environ 4 000 analyses annuelles. Ces analyses sont d'ordre radiologique : tritium, bêta global, spectrométrie gamma..., et chimiques : matières en suspension, pH, conductivité, hydrocarbures.... La périodicité des prélèvements varie entre un rythme journalier pour les filtres aérosols et un rythme quinquennal pour la radioécologie. Il existe environ 40 points de prélèvements répartis sur le site et autour du site jusqu'à 5km. Ce suivi exige la mise en place, par l'exploitant, d'une solide organisation interne pour la réalisation des prélèvements.



Ce rapport présente également les actions mises en œuvre par l'exploitant, en 2014, en faveur de l'environnement :

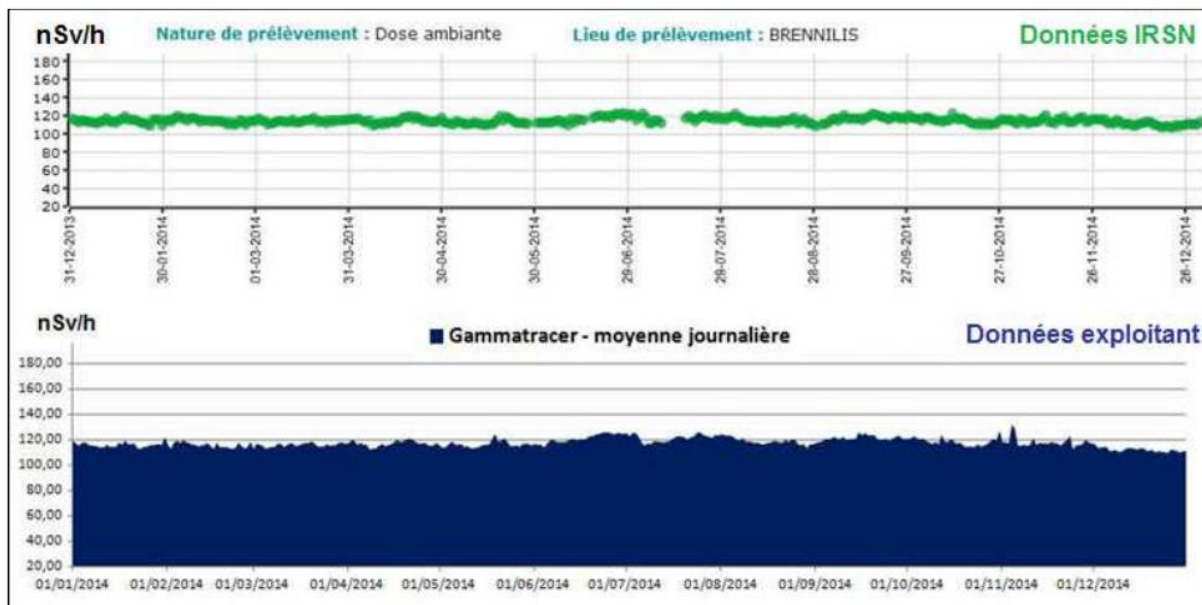
- journée environnement le 12 juin 2014 avec tour du Lac Saint Michel : présentation de la faune et de la flore de la région, découverte des tourbières, sensibilisation sur les déchets et leurs temps de dégradation dans l'environnement ;
- exercice environnement le 11 juillet 2014 avec comme thème la fuite d'hydrocarbure sur un engin. La réactivité de l'équipe d'intervention face à l'évènement a été appréciée.

Les résultats 2014 en matière de rejets gazeux radioactifs présentent des résultats en tritium homogènes. Ils représentent 5 % de la limite réglementaire soit un niveau identique entre la période d'absence de travaux et la période de démantèlement des échangeurs. Par ailleurs, aucun produit d'activation ou de fission (cobalt 60, césium 137...), ni aucun radionucléide émetteur alpha n'a été détecté dans les rejets en 2014.

Rabattement de nappe : Les eaux pompées dans la nappe sont intégralement restituées dans le milieu naturel au niveau du lac Saint Michel sans aucun traitement, aucun contact avec des zones contaminées ni aucune des zones de chantier). Le volume rabattu est globalement linéaire (environ 35 000m<sup>3</sup> par mois) avec un volume de 408 000m<sup>3</sup> pour une limite réglementaire fixée à 750 000 m<sup>3</sup>.

On observe l'absence de radioactivité artificielle (cobalt, césium, tritium) dans les eaux mesurées en 2014 (eaux de nappe, de surface et pluie) soit le même constat qu'en 2012 et 2013.

En matière de dosimétrie, les données mesurées à Brennilis sont du même ordre de grandeur que ce qui est mesuré à Quimper (104 nSv/h) et à Brest (125 nSv/h), ce qui correspond au bruit de fond local.



Aérosols mesurés à la station de Brennilis : les données mesurées à Brennilis (sous vents dominants), à Forhan (hors vents dominants) et à La Feuillée (à 5km de distance) sont similaires. Cela permet de conclure que les rejets de la cheminée du site sont non-décelables dans les aérosols autour du site. A noter, l'absence de résultats en février 2014 en raison de la perte des filtres lors du transport. Cette information a fait l'objet d'une déclaration d'un évènement intéressant l'environnement auprès de l'ASN. Un pic de concentration a été observé en novembre 2014 sur les trois stations, cependant ce phénomène a également été observé sur d'autres centrales françaises donc n'est pas lié au site mais dû à un phénomène climatique naturel.

Estimation des doses reçues par la population : la dose efficace annuelle attribuable aux rejets radioactifs de l'année 2014 est calculée à partir des rejets radioactifs réels de l'année. Les valeurs de doses calculées sont inférieures à  $1.10^{-06}$  mSv/an pour l'adulte,  $1.10^{-06}$  mSv/an pour l'enfant de 10 ans,  $1.10^{-06}$  mSv/an pour l'enfant de 1 an.

Les valeurs de doses calculées attribuables aux rejets 2014 sont plus de 1 000 000 fois inférieures à la limite annuelle d'exposition fixée à 1 mSv par an pour une personne du public exposée à un rayonnement artificiel. A titre de comparaison, la dose moyenne annuelle liée à la radioactivité naturelle en France est de l'ordre de 2,4 mSv.

En conclusion, en 2014 comme l'année précédente, aucun dépassement de limite réglementaire n'a été mesuré. Aucune radioactivité artificielle, telle que le cobalt, le césium ou le tritium n'a été mesurée dans l'environnement.

## Echanges

Michel MARZIN estime qu'il faut changer la manière dont sont déterminés les seuils de mesure censés garantir la propreté de l'eau : en effet l'eau du lac est considérée comme propre alors qu'elle contient plus de 10 Bq/l, lorsqu'une eau naturelle affiche des concentrations inférieures à 1Bq/l.

Jean-Christophe COUTY indique que le seuil d'investigation est établi à 100 Bq/ litre et ce n'est qu'au-delà de cette limite que l'on doit chercher à savoir quels sont les éléments présents.

Mariannick MOISAN-KERGOAT insiste pour dire que la qualité des eaux du lac est importante pour les élus locaux. Les gens s'inquiètent de savoir s'il y a de la radioactivité ou pas.

Jean-Christophe COUTY répète que les résultats de l'année 2014 sur les eaux rejetées montrent qu'il n'y a pas de contamination.

Pierre COLAS rappelle qu'il a été envisagé de faire des analyses complémentaires sur l'Ellez, notamment en aval de la STE, il y a un endroit où l'eau stagne.

Armelle HURUGUEN indique que cette rivière fait l'objet de toutes les attentions et qu'il existe par ailleurs des actions qui s'intéressent à la qualité du milieu. C'est notamment le cas du programme européen sur la mulette perlière.

Emmanuel QUERE rappelle que le partenariat avec l'ACRO comprend trois volets :

- l'élaboration et le suivi (mise à jour régulière) d'un tableau de bord qui permet de suivre toutes les étapes du démantèlement ;
- la grille de lecture qui décrypte et apporte un point de vue, au travers de fiches de synthèses pédagogiques, sur le suivi de l'environnement dans et autour du site. Sur ce volet et, après analyses des données existantes, la réalisation d'analyses complémentaires est possible, si celles-ci apparaissent nécessaires ;
- un 3<sup>ème</sup> volet qui prévoit des actions d'information du public.

Mylène JOSSET complète en indiquant que maintenant que la CLI a obtenu les données du suivi et le rapport IRSN sur les contrôles du chenal, le groupe de travail doit poursuivre ses discussions sur ce qu'il serait intéressant d'étudier, notamment sur les sols et les berges de l'Ellez.

Michel MARZIN observe que le suivi médical du personnel n'a pas été présenté.

Jean-Christophe COUTY acquiesce en soulignant que les données sur la santé des travailleurs sont importantes et centrales pour l'exploitant. Ces données relèvent du secret médical. Un rapport est présenté chaque année à EDF. Si quelque chose paraissait anormal, il existe un droit d'alerte.

### **III - Résultats des frottis réalisés sur les bouteilles des deux échangeurs de chaleur de Brennilis :**

En réponse aux demandes exprimées lors des réunions précédentes de la CLI et aux interrogations concernant la possibilité d'une contamination, notamment  $\alpha$ , des échangeurs, le Président de la CLI avait demandé à l'exploitant de présenter les résultats concernant ce sujet spécifique.

Sur le plan méthodologique, Jean Christophe COUTY informe les participants que lors de l'ouverture de chaque bouteille dans le sas vertical (SAS 301), l'exploitant réalise des frottis. Il s'agit de disques de toile qui sont frottés sur 300 cm<sup>2</sup> de la surface interne de la bouteille.

L'objectif est de récupérer la contamination et de déterminer quels radionucléides sont présents dans la bouteille ainsi que le niveau d'activité.

Chaque frottis est analysé au contrôleur de contamination (PAB-2), qui permet les mesures de contamination surfacique  $\alpha$  et  $\beta$  des frottis. Les frottis de chaque bouteille sont ensuite empilés pour être mesurés par spectrométrie gamma afin de déterminer le spectre, c'est-à-dire les radionucléides présents dans la bouteille.

Les résultats des mesures radiologiques réalisées sur les 16 bouteilles d'échangeur de Brennilis (voir les tableaux de résultats sur le diaporama présenté à la réunion) indiquent l'absence de contamination alpha dans les bouteilles (absence de plutonium) et la présence de radioactivité bêta de type césium 137 et de cobalt 60 (spectre de référence du chantier échangeur).

## **Echanges**

Bernadette LALLOUET demande pourquoi les résultats sont différents d'une bouteille à l'autre.

Jean-Christophe COUTY explique que les bouteilles n'ont pas vécu la même chose. Les données transmises aujourd'hui sont un complément de celles transmises précédemment.

Michel MARZIN insiste sur le fait que l'endroit choisi pour faire le prélèvement est important. Il trouve étonnant qu'aucun déchet ne se soit accroché aux tubes à l'intérieur des échangeurs. Par ailleurs, sur le plan méthodologique il estime que si on veut vraiment savoir s'il y a une contamination, il faut faire des frottis humides et non à sec.

## **IV – Procédures d'autorisation de démantèlement et d'élaboration des prescriptions techniques de rejet (rappel) par l'ASN :**

Suite aux demandes exprimées concernant les modalités de suivi de la radioactivité, notamment les suivis dans l'environnement et la manière dont sont décidées les zones de prélèvement, la fréquence, les types de mesures. Le Président de la CLI a demandé à l'Autorité de sûreté nucléaire de présenter ce point du dossier.

Guillaume BOUYT rappelle le rôle de l'Autorité de sûreté nucléaire qui a le statut depuis 2006 d'autorité administrative indépendante. L'ASN est chargée de fixer des objectifs en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, notamment par le biais de sa contribution à l'élaboration de la réglementation, puis d'autoriser et de contrôler la conformité par rapport aux objectifs. Elle dispose de 500 agents au total, répartis pour moitié dans 11 divisions territoriales

Christine DARROUY rappelle ensuite la procédure qui a abouti à la parution du décret de démantèlement. A l'issue de l'enquête publique, l'option retenue a été un démantèlement partiel, qui ne concerne ni le bloc du réacteur, ni le bâtiment du réacteur.

En conséquence, les limites de rejets gazeux ont été réduites, les limites de rejets également. Les prescriptions techniques sur les rejets seront reconsidérées lorsque le démantèlement complet sera envisagé.

Les décisions de l'ASN n°2011-DC-0240 et n°2011-DC-0239 adoptées le 1<sup>er</sup> septembre 2011 encadrent actuellement l'ensemble des prélèvements d'eau et les rejets d'effluents liquides et gazeux pour les opérations de démantèlement partiel autorisées par le décret n°2011-886 du 27 juillet 2011.

Les décisions sur les rejets seront modifiées pour tenir compte des opérations de démantèlement complet sur la base des données du dossier de demande d'autorisation qui sera déposé par EDF (celui de 2011 a été jugé non recevable).

Emmanuel QUERE précise que dans le cadre de cette procédure, la CLI des monts d'Arrée a été consultée et auditionnée par l'ASN. Elle a formulé des observations qui ont été ajoutées suite à cette étape de consultation.

## **V – Le bilan des actions de contrôle 2014 par l'ASN :**

Les inspections réalisées l'année passée ont porté sur les thèmes suivants :

- Travaux (20 février 2014) : des prélèvements d'échantillons ont été réalisés par l'IRSN à des fins d'analyses contradictoires, sur le chantier de traitement des terres aux abords de l'ancienne station de traitement des effluents liquides ;
- Radioprotection (12 et 13 mai 2014) : l'objectif était de vérifier le respect des exigences réglementaires liées à la radioprotection, en particulier sur le chantier de démantèlement des échangeurs dans l'enceinte du réacteur ;
- Visite générale (inopinée, 3 et 4 octobre 2014) : Examen des modalités de gestion de l'aire de déblais sur le site.

En matière d'évènements, l'ASN a été informée de la présence d'eaux d'infiltration en quantité inhabituelle dans différents locaux de l'ancienne station de traitement des effluents après un fort épisode pluvieux intervenu le 30 janvier 2014. L'exploitant a transmis dans les deux mois suivants, les éléments expliquant cet évènement et les engagements pour éviter un nouvel incident.

L'ASN a accordé deux accords exprès concernant des modifications déclarées par EDF :

- la modification du délai maximal autorisé pour l'entreposage sur site de déchets radioactifs en attente d'évacuation. Cela concernait 7 colis de déchets constitués de blocs de béton de très faible activité, qui étaient entreposés depuis plus de 2 ans sur le site à compter de mars 2014. Ceux-ci ont été évacués fin 2014 ;
- la modification du volume maximal autorisé pour l'entreposage sur site de déchets liquides radioactifs en attente d'évacuation. Cela concernait 36 m<sup>3</sup> d'eaux d'infiltration provenant de l'ancienne station de traitement des effluents liquides qui sont venus s'ajouter au volume déjà présent dans la zone d'entreposage dédiée.

En 2014, l'ASN a contrôlé les opérations de démantèlement du premier échangeur (8 bouteilles) et considère qu'elles se sont déroulées de manière satisfaisante. L'ASN a également contrôlé la mise en place de la protection climatique et du sas de confinement qui seront utilisés pour permettre la démolition à venir des infrastructures de génie civil restant de l'ancienne station de traitement des effluents liquides.

EDF a conclu l'excavation et le traitement de terres très faiblement contaminées aux abords de l'ancienne station de traitement des effluents liquides. L'ASN a suivi ces activités et les résultats des analyses effectuées par l'IRSN apparaissent conformes aux critères de propreté radiologique retenus.

L'ASN considère que l'organisation du site en matière de radioprotection et la surveillance des intervenants extérieurs sur les chantiers sont satisfaisantes. L'ASN estime qu'EDF doit porter une attention particulière à la gestion des capacités d'entreposage de déchets radioactifs liquides dans l'installation d'entreposage du site.

En conclusion, L'ASN considère que l'exploitant du site des monts d'Arrée a poursuivi en 2014, dans des conditions de sûreté globalement satisfaisantes, les opérations de démantèlement autorisées par le décret n°2011-886 du 27 juillet 2011.

Les priorités de l'ASN en 2015 portent sur les points suivants :

- poursuite des échanges dans le cadre de l'établissement d'un nouveau dossier de demande d'autorisation de démantèlement complet ;
- contrôle de la maîtrise des risques associés aux opérations de démantèlement de l'ancienne station de traitement des effluents liquides ;
- examen des modalités du traitement à venir des terres situées sous l'ancienne station de traitement des effluents liquides ;
- suivi des opérations sur les déchets radioactifs et conventionnels.

### **Echanges**

Pierre COLAS demande de quelle manière sont choisis les points de prélèvement puisqu'il lui semble que certains sont très éloignés du site et que l'on ne s'intéresse pas à ce qui se passe immédiatement derrière le grillage. Comme par exemple, le point de référence pour la mesure de la radioactivité dans l'air qui aurait pu se faire au moulin de Kerstrat, tout proche de la centrale.

Jean-Christophe COUTY rappelle que le suivi comprend plus de 4 000 mesures, réalisées dans et à l'extérieur de l'enceinte du site. Ce sont les points les plus pertinents qui ont été retenus, chacun pour une raison particulière. Concernant la qualité de l'air, les premières mesures sont faites à la sortie de la cheminée, les résultats montrent que les seuils sont très faibles.

Guillaume BOUYT complète en précisant que ces choix font l'objet d'une expertise, c'est l'étude d'impact qui permet de déterminer les éléments les plus représentatifs à retenir pour le suivi.

Alain-François CALDERON informe que, suite à une réunion qui s'est tenue en mars 2015 entre EDF, l'ASN et l'IRSN, l'exploitant ne déposerait pas de dossier de demande de démantèlement complet avant 2018. Il demande à avoir une réponse à ce sujet.

Guillaume BOUYT indique que l'ASN attend qu'EDF dépose un dossier de demande de démantèlement complet. C'est l'exploitant qui est responsable de la sureté et donc qui doit veiller à la solidité de son dossier avant son dépôt. Ensuite la durée de l'instruction dépend de la complexité du dossier et de sa qualité.

Les représentants de l'exploitant n'apportent pas d'élément complémentaire sur ce point.

## **VI – Observations sur le suivi environnement et bilan 2014 du suivi partagé (grille de lecture) par l'ACRO**

Un classeur sur le suivi partagé est distribué à l'ensemble des participants. Il comprend :

- le bilan des connaissances relatives au niveau de la radioactivité dans l'environnement des monts d'Arrée à partir de l'examen des études radio écologiques et résultats de la surveillance réglementaire. Ce document a été réalisé en 2011 par l'ACRO à la demande de la CLI dans le cadre d'un appel d'offres. Il s'agissait de faire le point sur les informations disponibles pour disposer d'une photographie de la radioactivité dans l'environnement avant le début des travaux ;
- la 1<sup>ère</sup> édition de la grille de lecture en 2013, à partir des données 2011-2012. Il s'agit du résultat des travaux menés par l'ACRO dans le cadre de la convention de partenariat signée entre l'ACRO et le Conseil départemental. L'objectif est de permettre aux membres de la CLI et à toute personne intéressée de pouvoir consulter des fiches de synthèse présentant les résultats du suivi dans l'environnement et l'analyse qu'en fait l'ACRO à partir des données de l'exploitant ;
- la mise à jour de la grille de lecture en 2014 à partir des données 2013. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> mise à jour des données réalisée par l'ACRO ;
- la mise à jour de la grille de lecture pour 2015 à partir des données 2014.

Mylène JOSSET rappelle l'objectif de la grille de lecture : favoriser la compréhension et l'interprétation des données issues de la surveillance réglementaire (et autre) du site des monts d'Arrée afin de pouvoir les situer par rapport aux limites réglementaires et les appréhender en se référant à ce qui est communément mesuré dans l'environnement de Brennilis.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'avoir accès aux résultats de mesures réalisées réglementairement dans l'environnement. L'ensemble est basé sur un état des lieux de la situation environnementale autour du site nucléaire des monts d'Arrée qui a été réalisé par l'ACRO en 2011. Ce document présente le bilan des connaissances relatives au niveau de la radioactivité dans l'environnement des monts d'Arrée à partir de l'examen des études radio écologiques et résultats de la surveillance réglementaire.

Les fiches de synthèses constituant la "grille de lecture" sont au nombre de 12. Les 2 premières fiches de synthèse donnent des informations générales concernant l'environnement au regard de l'activité du site et présente une synthèse de la surveillance.

Les fiches de synthèse n°3 à n°12 présentent les résultats pour chaque compartiment du suivi de l'environnement. Les observations et les analyses faites par l'ACRO dans ses fiches se basent sur la notion de valeurs "inhabituelles". Il s'agit des résultats qui se détachent de façon significative de la tendance globale. Ce sont, par exemple, des résultats inattendus ou des valeurs suspectes sur le plan statistique, c'est-à-dire des résultats qui caractérisent des situations auxquelles il paraît intéressant de prêter attention.

Pour donner des exemples de fiches, Mylène JOSSET présente les résultats de la radioactivité dans l'air et celles relatives aux eaux souterraines.

En résumé, sur l'année 2014, l'ACRO observe que les résultats restent en deçà des critères d'analyse fixés pour chaque compartiment et chaque paramètre étudié. Seule une



élévation de l'indice bêta global des aérosols est notée du 28 au 30 octobre 2014. D'après l'ACRO, cela est probablement lié à une fluctuation de la radioactivité naturelle car on observe une faible dispersion.

L'ACRO constate cependant que des données sont manquantes ou inexploitable. Elles concernent :

- le suivi du rayonnement gamma ambiant pour la zone entreprise ;
- les produits agricoles autres que le lait ;
- les sédiments et végétaux aquatiques ;
- un résultat concernant le carbone-14 inexploitable dans le couvert végétal à la station de Brennilis du fait d'une limite de détection trop élevée (LD=450 Bq/kg de carbone soit environ 2 fois le bruit de fond) ;
- concernant l'année 2013, l'absence de résultat concernant le carbone 14 dans une denrée cultivable.

En réponse à des interrogations sur le tritium, Mylène JOSSET souligne qu'il pourrait être intéressant d'approfondir ce sujet complexe lors d'une prochaine CLI, de manière spécifique.

Armelle HURUGUEN remercie et félicite l'ACRO pour cet important travail qui rend compréhensible les informations. Elle note qu'il convient d'obtenir les données manquantes pour finaliser la synthèse de l'année et sollicite officiellement l'exploitant sur ce point. Elle rappelle que l'ensemble de ces informations sera mis en ligne et téléchargeable sur le site Internet du Conseil départemental afin que celles-ci soient à la disposition du public, comme c'est déjà le cas pour le rapport de 2011.

La prochaine CLI se tiendra le 19 novembre. Armelle HURUGUEN propose qu'elle ait lieu à Brennilis. Elle propose également qu'une réunion publique soit organisée à cette occasion sur Brennilis. Cela permettrait de répondre à l'obligation proposée dans la future loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Aucun sujet n'est proposé en points divers et l'ordre du jour étant épuisé, Armelle HURUGUEN clôt la séance.

---

**Liste des personnes présentes à la réunion de la Commission locale d'information du 6 juillet 2015****Présents :**

Mme Armelle HURUGUEN, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Territoire et Environnement

Mme Françoise PERON, Vice-Présidente du Pays de Centre Ouest Bretagne

Mme Stéphane LE BOURDON, Conseiller départemental

M. Alexis MANAC'H, Maire de Brennilis

M. Pierre COLAS, Conseiller municipal Loqueffret

Mme Anne-Marie FERELLEC, Conseillère municipale de Huelgoat

M. Patrick ROUDOT, Conseiller municipal de Lannedern

M. Hervé QUERE, Adjoint au maire Saint-Rivoal

Mme Mariannick MOISAN KERGOAT, Adjointe au maire de La Feuillée

Mme Marie-Line BOLLORE Adjointe au maire de Plonevez du Faou

M. Alain François CALDERON, Eau et Rivières de Bretagne

M. Pascal JEANNIN, UD-CLCV

M. Michel MARZIN, Agir pour l'environnement et le développement durable

Mme Bernadette LALLOUET, association Vivre dans les monts d'Arrée

M. Olivier DEPLACE, union départementale de la CFDT du Finistère

M. Yannick DOUAUD, union départementale de la CFTC

M. Dominique RIQUEUR Chambre de commerce et d'Industrie de Morlaix

M. Roland LE BLOA, Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Docteur Philippe BIETRIX, Ordre national des médecins

Docteur Loïc LEBON, Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires

Lieutenant Colonel Bertrand CLEQUIN, SDIS

**Pouvoirs**

M. François MARC, sénateur du Finistère

M. Richard FERRAND, Député du Finistère

M. Gérard GUEN, Adjoint au Maire Botmeur

M. Guy RANNOU, Maire de Plonévez du Faou, représentant la Communauté de communes de Haute Cornouaille

M. Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton (GMB)

**Excusés :**

Mme Muriel LE GAC, Conseillère départementale  
M. Bernard GIBERGUES, Conseiller départemental  
M. Tugdual TANQUEREL, association Bretagne Vivante - SEPNEB  
M. David RIOU, Conseil économique, social et environnemental régional  
Docteur Patrick FABRY, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens

**Absents :**

M. Thierry BURLLOT, Président de la commission environnement du Conseil régional  
M. Dominique RAMARD, Vice-Président du Conseil régional de Bretagne  
Mme Sandrine MOCAËR, Conseillère Municipale de Brennilis  
M. Vincent VIGOUROUX, Adjoint au maire de Brasparts  
M. Marcel LE GUERN, Maire de Plouyé, représentant la Communauté de commune du Yeun Elez  
M. Patrick FER, union départementale de la CGT du Finistère  
Mme Marie LENNON, union départementale force Ouvrière du Finistère  
M. Gérard BERHAULT, CFE CGC BTP  
M. Hervé SEVENNOU, Chambre d'agriculture du Finistère  
M. Jean Yves CRENN, Pays du Centre Ouest Bretagne  
M. Yves-Claude GUILLOU, Vice -Président du PNRA  
M. Yves TALLEC, conseiller municipal de Loqueffret

**Membres à voix consultative présents:****Représentants des services de l'Etat :**

M. Gilles RIO, Chef de l'Unité Territoriale du Finistère DREAL Bretagne

**Représentants de l'autorité de sûreté nucléaire**

M. Guillaume BOUYT, Chef de la division de Caen ASN  
Mme Christine DARROUY, division de Caen ASN

**Représentants de l'exploitant :**

M. Charles PLOURDEAU, Attaché Communication Délégation Régionale Bretagne d'EDF  
M. Gilles PELLEZZI, Chef du Projet Brennilis du CIDEN  
M. Jean-Christophe COUTY, Chef de l'Aménagement de Brennilis (site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée)  
M. Jean CUCCINIELLO, à partir de septembre 2015, Chef de l'Aménagement de Brennilis (site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée)  
Mme Marine LE MOUËL, Attachée Communication EDF – DPI CIDEN

**Représentants du Conseil général du Finistère :**

M. Emmanuel QUERE, Chef du service "énergie, déchets, information environnementale et aménagement numérique" (SEDIE@) ;  
Mme Françoise RICHARD, chargée de l'information environnementale au SEDIE@.